

La Marseillaise

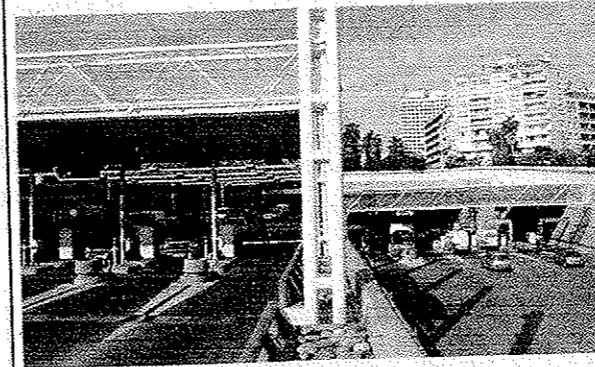
30/11/10

02/12/10

04/12/10



## PAS D'IMPUNITÉ POUR LES FRAUDEURS AU PÉAGE DU TUNNEL PRADO CARÉNAGE !



"Plus que le montant total des pertes que représentent les fraudes, c'est la tendance qu'il faut combattre !" déclare le responsable du péage. La fraude au péage du tunnel Prado Carénage constitue l'infraction de "non acquittement du montant du péage d'un ouvrage routier ouvert à la circulation publique", laquelle est prévue et réprimée par l'article R412-17 du code de la route.

"Il paraît opportun d'effectuer régulièrement des campagnes d'information auprès des automobilistes, pour infléchir cette fâcheuse

tendance à frauder, afin que les "tricheurs" soient justement bien avisés qu'ils encourent des amendes importantes !"

En effet, pour un passage normalement facturé 2,60€, toute fraude est susceptible d'aboutir à une condamnation allant jusqu'à 150 €.

"Il va sans dire, poursuit le responsable du péage, que les fraudes sont systématiquement traquées par les agents de péage assermentés (jour et nuit), et qu'elles sont tout aussi systématiquement poursuivies pénalement.

De plus, en cas d'infractions réitérées, le contrevenant s'expose à devoir comparaître devant la Juridiction de Proximité de Marseille, et la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage se constituera alors systématiquement partie civile en demandant des dommages et intérêts au fraudeur".

Ainsi donc, tenter le "passage en force" coûte cher ! Que les fraudeurs se le disent !

1116038